



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 11/10/2022

Référence
2022_10_11

Objet de la délibération
Désignation des représentants du Pôle métropolitain du Pays de Brest à la commission mer et littoral du Pays de Brest

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	34	42

Date de la convocation
4/10/2022

Date d'affichage
4/10/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022 et le 11 octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Lanrivour sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, CARO Pauline, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GUILLORÉ Alexandra, GODEBERT Viviane, MALGORN Bernadette, MORVAN Anne-Sophie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GUÉVEL Yann, GOSSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Armel, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, LE BRIS Jacky, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal, QUILLÉVÉRÉ Bernard, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.

Suppléant.e.s :

Mme BRUBAN Claudine (de M. ROUDAUT Stéphane), M. GUELLEC Éric (de Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique).

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à M. GUEVEL Yann, LAMOUR Marguerite à M. TALARMIN André, SOUDON Chantal à GUILLORÉ Alexandra, MM. BÈLE Christophe à GOULAOUIC Pascal, NÉDÉLEC Yohann à LE LORC'H Jean-Michel, GOALEC Bernard à M. MOUNIER Gilles, RAPIN Raphael à BALCON Claudie, Stéphane, POUPON Julien à Patrick LECLERC.

Excusé.e.s :

Mmes : CHEVALIER Christine, TOURNIER Emmanuelle, M. GOUÉROU Jacques.

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes CANTET Vanessa, CLÉMENT Marine, LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, LUCEA Yannick, SIEH Tayeb-Alexandre

A été nommé secrétaire : M. André TALARMIN

Objet de la délibération :

Désignation des représentants du Pôle métropolitain du Pays de Brest à la commission mer et littoral du Pays de Brest

Le DLAL FEAMPA (Développement local mené par les Acteurs Locaux – Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture) est un programme européen qui vise à promouvoir une économie bleue locale et favoriser les communautés de pêche et d'aquaculture.

Une enveloppe de 1 085 130 € a été attribuée au Pays de Brest, dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par la Région Bretagne, pour accompagner des projets locaux répondant à sa stratégie DLAL FEAMPA sur la période 2021-2027.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a été ainsi habilité, par la Région

Bretagne, à porter un programme DLAL FEAMPA en tant que GALPA (groupe d'action local pêche et aquaculture).

Une Commission Mer et Littoral (CML), composée d'acteurs publics et privés, sera mise en place afin de :

- Avoir l'initiative des propositions de sélection des projets sous la forme d'un avis d'opportunité ;
- Elaborer des critères de sélection transparents (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoires ;
- Garantir lors du vote des projets présentés l'absence de conflits d'intérêt ;
- Assurer, lors de l'analyse des projets, la cohérence entre celle-ci et la stratégie de développement local en classant les projets en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GALPA sur les projets à financer au titre du DLAL et statuer sur chacun des projets (favorable, défavorable ou ajournement) ;
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation de la stratégie ;
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan d'actions / stratégie ;
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- Examiner le suivi financier.

Il est proposé de valider la désignation des représentants du Pôle métropolitain du Pays de Brest à la Commission mer et littoral du Pays de Brest :

- Membre titulaire : TALARMIN André
- Membre suppléant : LECLERC Patrick

Si le titulaire ou le suppléant désigné ne pouvait respecter son engagement auprès de la Commission mer et littoral du Pays de Brest, le Pôle métropolitain du Pays de Brest informera la CML du nom de son nouveau représentant.

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest valide la désignation des représentants du Pôle métropolitain du Pays de Brest à la Commission mer et littoral du Pays de Brest :

- Membre titulaire : TALARMIN André
- Membre suppléant : LECLERC Patrick

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre